



---

**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses  
et du Système général harmonisé de classification  
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Trente-septième session**

Genève, 21-30 juin 2010

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Propositions diverses d'amendements au Règlement type  
pour le transport des marchandises dangereuses****6.1.4 Prescriptions relatives aux emballages****4.1.4.1 Instructions concernant l'utilisation des emballages****Communication de l'expert de l'Italie<sup>1</sup>***Résumé*

|                           |  |
|---------------------------|--|
| <b>Résumé analytique:</b> | Autoriser l'utilisation de métaux autres que l'acier ou l'aluminium (par exemple le titane), pour les caisses et fûts à dessus amovible pour les objets explosifs. |
| <b>Mesures à prendre:</b> | Modifier le chapitre 6.1 et les instructions d'emballage du 4.1.4.1.   |
| <b>Documents annexes:</b> | ST/SG/AC.10/C.3/2009/39 (Italie)<br>ST/SG/AC.10/C.3/72, par. 59 à 61.  |

**Introduction**

1. À la dernière session du Sous-Comité, l'expert de l'Italie a présenté une proposition visant à modifier les prescriptions relatives à la fabrication des emballages mentionnées au chapitre 6.1, afin d'offrir la possibilité de fabriquer les caisses en d'autres métaux que

---

<sup>1</sup> Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour 2009-2010, approuvé par le Comité à sa quatrième session (voir ST/SG/AC.10/C.3/68, par. 118 d) et ST/SG/AC.10/36, par. 14).

l'acier ou l'aluminium (code 4N). Cette proposition visait aussi à modifier les instructions d'emballage pour les explosifs figurant au 4.1.4.1 de manière à inclure les fûts à dessus amovible 1N2.

2. Le Sous-Comité dans son ensemble s'est déclaré favorable à l'autorisation d'emballages en métaux autres que l'acier ou l'aluminium (par exemple le titane), du moins dans les cas où le même type d'emballage (caisses ou fûts) est déjà autorisé en acier ou en aluminium.

3. Les participants ont noté qu'il était important de s'assurer de l'absence de tout risque d'incompatibilité entre le métal utilisé pour l'emballage et les matières transportées.

4. Le Sous-Comité et le Groupe de travail sur les explosifs trouveront dans le présent document une proposition révisée qui tient compte des résultats de la discussion et de tous les commentaires reçus.

## Proposition

5. Au chapitre 6.1, tableau 6.1.2.7, dans la rubrique «4. Caisses», après «H. Plastique», ajouter la ligne suivante:

**«N. Métal, autre que l'acier ou l'aluminium                      4N                      6.1.4.14».**

6. Au 6.1.4.14, modifier le titre et les lignes ci-après comme suit:

Caisses en acier, en aluminium **ou en un autre métal**  
4A En acier  
4B En aluminium  
**4N En métal autre que l'acier ou l'aluminium**

7. Les instructions d'emballage correspondantes qui figurent dans la section 4.4 doivent être modifiées par addition des codes **4N** et **1N2** comme indiqué ci après:

Note: Une version révisée consolidée de la section 4.1.4 est reproduite dans le document informel INF.5. Les adjonctions sont indiquées en italique et en gras.

## Instructions d'emballage P001, P002

8. Dans la case «Emballages combinés», sous «Emballages extérieurs», «Caisses», au-dessous de «en aluminium (4B)» insérer la ligne suivante:

«en un autre métal (4N) 250 kg, 400 kg, 400 kg».

## Instruction d'emballage P002

9. Dans la case «Emballages simples», sous «Caisses», au-dessous de «en aluminium (4B)<sup>e</sup>», insérer la ligne suivante:

«en un autre métal (4N)<sup>e</sup>. Non autorisé 400 kg 400 kg».

## Instruction d'emballage P010

10. Dans la case «Emballages combinés», «Emballages extérieurs», «Caisses», au-dessous de «en acier (4A)» insérer la ligne suivante:

«en métal, autre que l'acier ou l'aluminium (4N) 400 kg».

**Instruction d'emballage P110 a)**

11. Dans la colonne «Emballages extérieurs», au-dessous de «Fûts», «en acier, à dessus amovible (IA2)», insérer:

«en métal, autre que l'acier ou l'aluminium, à dessus amovible (1N2)».

**Instructions d'emballage P111, P112 a), P112 b), P116, P130, P131, P134, P135, P136, P137, P138, P139, P140, P141, P142, P143, P144**

12. Dans la colonne «Emballages extérieurs»:

a) Sous «Caisses», au-dessous de «en aluminium (4B)», insérer «en un autre métal (4N)»;

b) Sous «Fûts», au-dessous de «en aluminium, à dessus amovible (IB2)», insérer «en un autre métal, à dessus amovible (IN2)».

**Instructions d'emballage P112 c), P113, P114 a)**

13. Dans la colonne «Emballages extérieurs»:

a) Sous «Caisses», au-dessous de «en acier (4A)», insérer:

«en métal autre que l'acier ou l'aluminium (4N)»;

b) Sous «Fûts», au-dessous de «en aluminium, à dessus amovible (IB2)», insérer:

«en un autre métal, à dessus amovible (IN2)».

**Instructions d'emballage P114 b), P115**

14. Dans la colonne «Emballages extérieurs», sous «Fûts», au-dessous de «en aluminium, à dessus amovible (IB2)», insérer:

«en un autre métal, à dessus amovible (IN2)».

**Instructions d'emballage P132 a), P132 b), P133**

15. Dans la colonne «Emballages extérieurs», sous «Caisses», au-dessous de «en aluminium (4B)», insérer:

«en un autre métal (4N)».

**Instructions d'emballage P400 1) et 2), P404 1), P405 1) a), P406 2), P501 1), P504 1), 2) et 4), P520 1), P600, P601 1) et 2), P602 1) et 2), P802 1) et 2), P803 2), P804 1) et 2)**

16. Dans la liste des emballages autorisés, ajouter le code «4N» à l'intérieur de la parenthèse après «Caisses» ou après «Emballages extérieurs» ou à propos des emballages extérieurs, comme il convient.

### **Instruction d'emballage P403**

17. Dans la case «Emballages combinés», colonne «Emballages extérieurs», sous «Caisses», au-dessous de «en aluminium (4B)», insérer la ligne suivante:

«en un autre métal (4N) 400 kg».

### **Instruction d'emballage P410**

18. Dans la case «Emballages combinés», colonne «Emballages extérieurs», sous «Caisses», au-dessous de «en aluminium 4B», insérer:

«en un autre métal (4N) 400 kg 400 kg».

19. Dans la case «Emballages simples», sous «Caisses», au-dessous de «en aluminium (4B)<sup>e</sup>», insérer:

«en un autre métal (4N)<sup>e</sup> 400 kg 400 kg».

### **Instructions d'emballage P502, P503**

20. Dans la case «Emballages combinés», sous «Caisses», au-dessous de «en aluminium (4B)», insérer:

«en un autre métal (4N) 125 kg».

### **Instruction d'emballage P800**

21. Au paragraphe 3 d), sous «Caisses», au-dessous de «en acier (4A)», insérer:

«en métal, autre que l'acier ou l'aluminium (4N) 400 kg».

---